

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION D' UN GAME PLAN

Dernière version en date du 04 août 2004

ARTICLE 1 : APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE LOCATION D' UN GAME PLAN

Les présentes conditions générales sont applicables à toute fourniture de prestations de location et d'un serveur Internet dédié au client, c'est-à-dire serveur utilisé pour les seuls besoins du client mais dans les locaux de OVH et dont la maintenance matériel est assurée par OVH. Le serveur reste la propriété de OVH. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de prestations. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de OVH, prévaloir sur les présentes conditions générales. Toute clause contraire posée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à OVH, quel que soit le moment où elle aura pu être posée à la connaissance de cette dernière.

Le fait que OVH ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme valant renonciation par OVH à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

ARTICLE 2 : OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles OVH s'engage à louer sur sa plate-forme serveur, le serveur Internet dédié, appelé « Game Plan » du Client.

Le Client reconnaît expressément que OVH ne participe aucunement au sens des présentes à la conception, au développement, à l'exploitation et à la mise en place des jeux et de tout contenu du serveur loué par le client.

Le rôle d'OVH se limite à un rôle technique de fourniture d'hébergement, sans intervention d'aucune sorte sur le contenu du serveur (sauf sur le contenu de l'espace commun des Game Plans).

ARTICLE 3 : MOYENS

La plate-forme serveur de OVH où sera installé le Game Plan au Client est accessible pour le grand public par le réseau Internet au moyen de stations connectées au réseau Internet.

Pendant toute la durée de la location du Game Plan au Client, OVH met à la disposition du Client l'accès à une mailing liste réservée, gameplan@ml.ovh.net, sur laquelle il trouvera des informations de l'état du service et des conseils de la part des autres abonnés à la mailing list. Les informations sont diffusées par

les abonnés eux-mêmes, leurs propos n'engagent que leur auteur et ne sauraient engager la responsabilité d'OVH. Les modalités d'inscription et de désabonnement sont indiquées lors de l'inscription.

ARTICLE 4 : SUPPORT TECHNIQUE

OVH met à la disposition du Client une assistance technique :

- ✓ sur le site web <http://www.ovh.com/fr/contact/support/mail.cgi>
- ✓ ou par téléphone au 0 899 701 761 du lundi au vendredi de 10h à 18h (1,349 € TTC par appel puis 0,337 € TTC la minute partout en France métropolitaine).

Le support technique a simplement vocation à fournir une aide ponctuelle au client. Il n'a pas finalité à fournir une intervention sur le serveur loué par le client. Toute intervention sur la machine, à distance, fera l'objet de prestations spécifiques. Pour cela, le client doit contacter par e-mail le service commercial support@ovh.com afin d'établir préalablement un devis estimatif de l'intervention. Une fois le devis accepté par le client, et dès la réception du paiement, l'intervention débutera.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REALISATION ET DE FACTURATION DES PRESTATIONS

OVH procède à la location d'un serveur dédié, Game Plan, au Client sur sa plate-forme de serveurs suite à la réception du Bon de commande rempli par le Client, du paiement correspondant. OVH accusera réception au Client du Bon de commande, du paiement et du contrat, et l'informera par courrier électronique de la mise à disposition du serveur Game Plan, dédié au Client.

En l'absence de l'envoi de cet accusé de réception, le contrat ne pourra être réputé conclu. La mise à disposition effective du gameplan détermine la date initiale à laquelle la facturation prendra effet.

Pour tout échange d'informations par courrier électronique, la date et l'heure du serveur d'OVH fera foi entre les parties. Ces informations seront conservées par OVH pendant toute la période des relations contractuelles.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'EXPLOITATION

OVH met à la disposition du Client un serveur dont la configuration matériel et logiciel de base est décrite en ligne sur le site <http://www.ovh.com/fr/dedie/jeux/>. Le serveur sera hébergé sur la plate-forme serveur de OVH. Le serveur loué au Client reste la propriété de OVH. A ce titre, le nom donné au serveur (DNS) sera du type `sxxx.game.ovh.net`, où xxx représente un nombre attribué par OVH. Tout serveur loué chez OVH bénéficie d'une adresse IP fixe dans le cadre du contrat.

Le Client reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans l'accès au serveur indépendante de la volonté d'OVH et extérieure à ses moyens techniques tels que définis à l'article 9.

OVH s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose, et souscrit à ce titre une obligation de moyens ; en conséquence, OVH s'efforcera d'offrir un accès Internet et un hébergement 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

L'ouverture du serveur s'effectue entre 7h00 et 10h00 (GMT+1). Le serveur est disponible jusqu'au lendemain 7h00.

Article 7 : CONDITIONS D'UTILISATION

Le Game Plan est un serveur destiné à l'utilisation exclusive de serveurs de jeux.

Les activités suivantes sont tolérées sous réserve qu'elles ne mettent pas en péril la stabilité de la plate-forme des serveurs game plan :

- serveurs de communication vocale si et seulement si leur utilisation est réalisée dans le cadre du jeu
- serveurs http, ftp, webmin si et seulement si leur utilisation est réalisée dans le cadre de l'administration des jeux.
- serveurs de retransmission de parties de jeux.

Les serveurs lancés à l'initiative du client (serveurs de flux audio et vidéo, de son) en root (= et/ou user id et groupe id) sont interdits.

Par ailleurs, l'accès en écriture sur l'espace privé du serveur Game Plan est limité sous réserve que le Client ne surcharge pas la plate forme de serveurs et ralentisse le bon fonctionnement global de l'infrastructure OVH.

Le client ne pourra utiliser son serveur Game Plan comme serveurs mails sauf à des fins d'alertes administrateurs.

Le serveur Game Plan n'est pas un lieu de stockage de données. Tout stockage de logs de plus d'une semaine ne sera autorisé.

Utilisation du Network File System

Il est autorisé d'utiliser uniquement les Network File System ou les montages NFS configurés par OVH.

OVH se réserve le droit de contrôler périodiquement le respect de ces conditions d'utilisation dans un souci de sécurité et de stabilité de sa plate-forme de serveurs. Le non respect de ces obligations ouvrira le droit pour OVH de rompre le présent contrat sans préavis et sans indemnité ni remboursement du Client.

ARTICLE 7 : INFORMATION DU CLIENT ET CONFORMITE DU SERVICE

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du matériel et du service à ses besoins et avoir reçu de OVH toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DE OVH

OVH s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. OVH s'engage à :

8.1. Maintenir en état de fonctionnement le matériel. En cas de défaillance du matériel loué au client, OVH s'engage à remplacer la pièce défectueuse dans les meilleurs délais possibles sauf défaillance qui ne serait pas de son fait, ou toute autre intervention qui nécessiterait une interruption du service excédant les délais habituels de remplacement. Dans ce dernier cas, OVH en informe immédiatement le Client.

8.2. Assurer l'accès au serveur via Internet 24 h/24 tous les jours de l'année. En cas d'absolue nécessité, OVH se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer son fonctionnement. OVH informera alors auparavant, dans la mesure du possible, le Client dans un délai raisonnable en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le Client prenne ses dispositions.

8.3. Intervenir rapidement en cas d'incident non consécutif à une mauvaise utilisation du serveur par le Client sur demande d'intervention du client.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE DE OVH

OVH est responsable, selon les règles du droit civil, des services fournis au Client. OVH s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales les services au Client, sauf dans l'hypothèse où une interruption du service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.

OVH se réserve le droit d'interrompre la connexion à Internet du Serveur loué au Client, si ce serveur constitue un danger pour le maintien de la sécurité de la plate-forme d'hébergement de OVH, que ce soit suite à un piratage dudit serveur, ou à la suite d'une non-installation de mise à jour d'application ayant pour conséquence la détection d'une faille dans la sécurité du système, et dont la mise à jour a été demandée au Client par OVH. OVH s'engage à rétablir la connexion dès que les interventions de correction auront été effectuées par le Client.

En outre, la responsabilité de OVH ne sera pas engagée :

Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à OVH au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable

de OVH ("Cas de Force Majeure"), alors OVH, sous réserve d'une prompte notification au Client, devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement, et le Client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées. La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.

Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, à compter de la notification du cas de force majeure à l'autre partie, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

soit encore du fait du Client, notamment dans les cas ci-après :

- détérioration de l'application,
 - mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa Clientèle, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils donnés,
 - divulgation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client.
-
- destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.

Par suite, compte tenu du haut degré de technologie mis en œuvre pour l'exécution du service objet du présent contrat, OVH est tenu à une obligation de moyens et s'engage à apporter tout le soin raisonnablement possible à l'exécution du service.

OVH ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les sites hébergés sur le serveur du Client, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit.

OVH ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.

Les réparations dues par OVH en cas de défaillance du service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse des dommages indirects.

En aucun cas, OVH ne pourra être tenue responsable des préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par OVH, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système), pour lesquels le Client sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées.

Toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation. En tout état de cause, le montant des dommages-intérêts qui pourraient être mis à la charge de OVH, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client à OVH et/ou facturées au Client par OVH et/ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du service pour laquelle la responsabilité de OVH a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégage des obligations de payer tous les montants dus à OVH au titre des présentes.

ARTICLE 10 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

10.1 Le Client n'a pas physiquement accès au matériel loué à OVH.

10.2. Le Client a l'accès 'root' au serveur et est administrateur du serveur loué par OVH. A ce titre, il est responsable de l'installation de toute application installée par ses soins ou par son intermédiaire sur ce serveur. Il est responsable de toute utilisation de ses mots de passe.

10.3. Afin de maintenir le niveau de sécurité du serveur du Client et de l'ensemble des serveurs présents sur sa plate-forme d'hébergement, OVH s'engage à annoncer au Client, par courrier électronique sur la mailing list gameplan@ml.ovh.net, la disponibilité des mises à jour d'applications pour lesquelles un défaut de sécurité a été relevé. Si la mise à jour de ces applications n'est pas effectuée suite aux demandes de OVH, celle-ci se réserve le droit d'interrompre la connexion du serveur au réseau Internet, tant que la mise à jour n'aura pas été réalisée.

De même, dans le cas où OVH détecterait que la machine du client est piratée, un courrier électronique sera envoyé au Client, indiquant qu'une procédure de réinstallation s'impose pour maintenir l'intégrité du serveur et de l'ensemble de la plate-forme d'hébergement. Après l'accord d'OVH, le client peut alors lancer la réinstallation de son gameplan directement dans son espace client. OVH se réserve le droit d'interrompre la connexion du serveur au réseau Internet, en attendant la réinstallation à neuf de la machine. OVH n'est pas tenu à opérer le transfert des données du système piraté au nouveau système, cette manipulation devant être faite par le client lui-même. OVH s'engage et limite uniquement son intervention à l'installation du nouveau système.

Si les piratages sur la machine du client se répétaient et mettaient en péril la pérennité de l'ensemble des installations d'OVH, OVH se réserve le droit d'interrompre la connexion du serveur au réseau Internet. Le client ne pourra pas prétendre à un remboursement de la part d'OVH.

10.4 Le Client est le responsable entier et exclusif des mots de passe nécessaires à l'utilisation de son serveur dédié. OVH dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition du Client. La fourniture des mots de passe est considérée comme confidentielle. Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis, engage la responsabilité unique du Client à l'exclusion de celle d'OVH. En cas d'une demande de changement du mot de passe par le client, OVH facturera ce service au temps passé sur cette opération.

10.5 Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du serveur consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

10.6 Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des services et des sites Internet hébergés sur son serveur dédié, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. Le Client s'engage notamment à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques. En conséquence, OVH ne saurait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

OVH ne peut que mettre en garde le Client sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites sur le site, et dégager toute responsabilité solidaire sur l'utilisation des données mises à la disposition des internautes par le Client.

Le Client déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, OVH ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client. Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus et notamment toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour OVH de décâbler et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels OVH pourrait prétendre.

Il en est de même si le Client utilise de manière avérée la technique du spamming sur le réseau Internet, lequel comportement entraînant sans préavis l'interruption du service et la résiliation des présentes.

Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre remboursement par OVH des sommes déjà versées. Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à la loi Informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à faire toute déclaration des traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.). Le Client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

Le Client garantit OVH de toute action en revendication de tiers liée au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes mœurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance...) ou aux dispositions du Code Pénal. A ce titre, le Client indemniserà OVH de tout frais, charges et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, en ce compris les honoraires et frais raisonnables des conseils de OVH, même par une décision de justice non définitive.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de OVH. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de OVH à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir OVH de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre OVH et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.

10.7 L'utilisation du SPAM est totalement interdite. Le client s'engage à ne pas se servir des fonctionnalités de son gameplan pour envoyer massivement des messages en grand nombre (SPAM) ou à des personnes qui ne désirent pas en recevoir, dont certaines personnes peuvent être inscrites sur des fichiers privés mais ne désirent pas recevoir de messages, OVH prendra en compte leurs avis aussi.

En cas de plainte de quiconque (client ou non client) concernant un e-mail envoyé :

- à partir des installations chez OVH
- ou comportant les URL des sites hébergés chez OVH

En cas de non-respect de cet engagement, le client reconnaît qu'OVH est en droit de limiter, de restreindre, d'interrompre ou de suspendre définitivement tout ou partie du service mis en cause pendant une durée de cinq jours minimum voire rompre définitivement le contrat en cas de non-respect des avertissements pour spamming envoyés par e-mail au client.

10.8 Le Client s'engage à informer OVH dans les 48 heures de toute modification concernant sa situation , et dans les 24 heures de toute perte éventuelle des mots de passe.

ARTICLE 12 : DUREE DU CONTRAT, RESILIATION, TARIFS et RENOUELEMENT

Le contrat est conclu pour une durée choisie par le client lors de la création de son Bon de Commande qui commence à courir à compter de la date de mise à disposition du service au Client.

Les prix des services fournis par OVH au titre du contrat de prestations de services de OVH font l'objet de plusieurs tarifs établis en fonction de la nature des prestations fournies. Les tarifs en vigueur sont ceux disponibles en consultation en ligne sur le site <http://www.ovh.com/fr/dedie/jeux/> et, sur demande, chez OVH.

Les prix des loyers et prestations proposés sont mentionnés dans le bon de commande ; ils s'entendent toutes taxes comprises et sont payables en euros, d'avance et à réception du bon de commande, pour une période allant de 1 à 6 jours inclus ou pour une période allant au delà de 6 jours selon l'option de facturation retenue par le Client dans le bon de commande.

Le paiement doit être fait par **carte bancaire** (VISA, MASTERCARD, CARTE BLEUE ou EUROCARD). Aucun autre paiement ne sera accepté ou validé par nos soins (ni chèque, ni mandat, ni virement, ni paiement Swift...), autre que celui cité précédemment.

Les prix des loyers payés d'avance sont garantis pour la période concernée. Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraînera la suspension de services.

OVH notifiera au Client (qui a souscrit pour une période supérieure ou égale à un mois) par le biais de cinq e-mails successifs de rappel de l'obligation d'acquitter le prix du renouvellement du ou des services concerné(s).

Ces e-mails seront envoyés au Client selon le calendrier suivant :

1er rappel J- 5 jours,

2ème rappel J- 4 jours,

3ème rappel J- 3 jours,

4ème rappel J- 2 jours

5ème rappel J- 1 jour

Fermeture du serveur J

Effacement du serveur J + 5 jours

selon la date anniversaire du renouvellement.

Cette notification sera faite par e-mail, et sera adressée au contact de facturation (adresse e-mail à tenir à jour, sous la responsabilité du Client). Le Client recevra une facture « acquittée » après validation du paiement par notre service facturation.

Si le client souscrit pour une période strictement inférieure à un mois, le client devra renouveler directement via son compte client et ne recevra pas de lettre de rappel.

Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité par lettre recommandée avec demande d'avis de réception le contrat en cas de force majeure dans les conditions prévues à l'article intitulé "Responsabilités" du présent contrat.

En cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non réparé dans un délai de 7 jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

Si OVH résilie le contrat dans les conditions prévues à l'article précédent, le Client ne pourra prétendre remboursement par OVH des sommes déjà versées.

A défaut de l'entier paiement du prix du renouvellement fixé dans le tarif, OVH ne pourra effectuer le renouvellement demandé par le Client. Le Client recevra un e-mail de notification d'arrêt du serveur à la date d'anniversaire de celui-ci. OVH entreprendra l'effacement définitif du serveur à J + 5 jours selon la date anniversaire du renouvellement. Le client prendra toutes ses dispositions pour sauvegarder ses données avant la fermeture de son compte.

Tout défaut de paiement ou paiement irrégulier, c'est à dire, notamment, d'un montant erroné, ou incomplet, ou ne comportant pas les références requises, ou effectué par un moyen ou une procédure non acceptés par OVH, sera purement et simplement ignoré et provoquera le rejet par OVH de la demande d'enregistrement ou de renouvellement.

OVH se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment, sous réserve d'en informer le Client par courrier électronique ou par un avertissement en ligne sur le site <http://www.ovh.com/fr/dedie/jeux/> un mois à l'avance si les nouveaux tarifs hors taxes sont moins favorables au Client. Dans cette hypothèse,

par dérogation à l'article 11, le Client disposera à compter de cette information d'un délai d'un mois pour résilier le présent contrat sans pénalité. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Les modifications de tarifs seront applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution.

OVH se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Les prestations fournies par OVH sont payables à la commande. Le Client est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de prestations de services OVH. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par OVH de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable et sans préjudice de l'article 11 :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu.
- la suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour OVH d'user de la faculté de résiliation du contrat stipulée à l'article 11.
- dans le cas où le Client n'aurait pas réglé les sommes dues dans un délai de 15 jours suivant la date d'échéance, OVH se réserve le droit d'effacer l'ensemble des fichiers présents sur le serveur précédemment loué au client

ARTICLE 13 : MODIFICATION

Les conditions générales en ligne prévalent sur les conditions générales imprimées. Les parties conviennent que OVH peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le Client par un avertissement en ligne et/ou de porter ses modifications dans les conditions générales en ligne. Toute modification ou introduction de nouvelles options d'abonnement fera l'objet d'une information en ligne sur le site localisé à l'adresse URL <http://www.ovh.com/fr/dedie/jeux/> ou l'envoi d'un courrier électronique au Client. Dans cette hypothèse, le Client peut, en dérogation à l'article 13 RESILIATION des conditions générales, résilier le contrat dans un délai de trente jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications.

ARTICLE 14 : DROIT DE RETRACTATION

Par dérogation à l'article L.121-20-1, 1° du Code Français de la Consommation, OVH accorde au Client un droit de rétractation de 7 (sept) jours francs à compter de la date de fourniture de services, même si l'exécution de la prestation a déjà commencé sur demande du Client.

Ce droit de rétractation s'effectue par e-mail sur le service support qui se trouve à l'adresse suivante : <http://ovh.com/fr/contact/support/> , rubrique *Facturation* ou par téléphone au 0 899 701 761 du lundi au vendredi de 10h à 18h (1,349 € TTC par appel puis 0,337 € TTC la minute partout en France métropolitaine). et donne droit pour le client au remboursement des sommes déjà versées par lui dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de l'avis.

Toute demande de rétractation qui ne respecterait pas le délai légal ou les formalités de l'alinéa précédent ne sera pas prise en considération.

ARTICLE 15 : DISPOSITIONS GENERALES

14.1 Intitulés

Les intitulés des articles des Conditions contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

14.2 Notifications

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions générales seront réputées avoir été valablement délivrées au Client si elles sont adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :

- Pour OVH Sarl : 140 Quai du Sartel – 59100 ROUBAIX
- Pour le titulaire de l'hébergement : à l'adresse postale et/ou e-mail qu'il a fourni à OVH

14.3 Publicité et promotion

OVH pourra à l'occasion de manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des services fournis au Client ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou sa plaquette.

ARTICLE 16 : LOI APPLICABLE

Le contrat de prestations d'hébergement d'un système d'informations en ligne est soumis à la loi française. Sous réserve de la qualité de commerçant du Client, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Roubaix, y compris pour toute action en référé nonobstant appel en garantie et/ou pluralité de défendeurs.